

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013-B170-DE
Date de télétransmission : 03/06/2013
Date de réception préfecture : 03/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B170

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés "Acquisition de matériels commerciaux et monétiques pour les régies de recettes de la C.P.A." - 3 lots (n°12M106 à 12M108)

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claudé, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Monique SLISSA

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer les marchés « Acquisition de matériels commerciaux et monétiques pour les régies de recettes de la CPA »– 3 lots (n°12M106 à 12M108)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix souhaite faire l'acquisition de matériels pour ses points d'encaissement culturels (Musée Granet, Boutique, Chapelle des Pénitents Blancs, Bois de l'Aune, Office Municipal de Tourisme), sportifs (Piscines) et éducatifs (Centre de Formation du Pays d'Aix), compatibles avec les logiciels afférents utilisés dans ces trois entités.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer des marchés de fourniture d'équipements informatiques, commerciaux et monétiques, ainsi que des prestations de paramétrage et d'installation de licences.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 12 avril 2013.

Economie du marché :

Le présent appel d'offres a pour objet l'achat d'équipements informatiques, commerciaux et monétiques, impliquant la fourniture de matériel, de consommables, ainsi que des prestations de paramétrage et d'installation de licences (prestations de paramétrage des terminaux bancaires, et prestations d'installation de licences sur les terminaux bancaires).

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en **3 (deux) lots** désignés comme suit :

- ✓ **Lot 1** : Acquisition de matériels commerciaux, fournitures et consommables afférents pour les régies de recettes de la CPA,
- ✓ **Lot 2** : Acquisition de matériels monétiques, fournitures, consommables et prestations afférents pour les régies de recettes de la CPA,
- ✓ **Lot 3** : Acquisition d'imprimantes billets et fournitures afférentes pour les régies de recettes, de la CPA,

Chaque lot est traité à prix unitaires, à bons de commande avec minimum et maximum en application de l'article 77 du Code des marchés publics :

- **Lot 1** : Minimum : 45 000 € HT/4 ans ; Maximum : 219 000 € HT/4 ans
- **Lot 2** : Minimum : 25 000 € HT/4 ans ; Maximum : 86 000 € HT/4 ans
- **Lot 3** : Minimum : 15 000 € HT/4 ans ; Maximum : 67 000 € HT/4 ans

Chaque marché est passé pour une durée ferme de 4 ans à compter de la notification du marché.

Le présent marché ne comporte aucune variante.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 22 janvier 2013 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- JOUE le 26 janvier 2013 ;
- BOAMP le 25 janvier 2013 ;
- LA PROVENCE le 25 janvier 2013 ;
- et sur le profil acheteur le 25 janvier 2013.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n°12M106 à la société IREC pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 129.021,59 € HT.
- le marché n°12M107 à la société CILEA pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 42.244,95 € HT (choix confirmé à la CAO du 3 mai 2013 après rectification d'une erreur matérielle).
- le marché n°12M108 à la société IREC pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 56.466,45 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 avril 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M106 relatif à : « Acquisition de matériels commerciaux, fournitures et consommables » attribué à la société IREC pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 129.021,59 € HT.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M107 relatif à : « Acquisition de matériels monétiques, fournitures, consommables et prestations afférentes » attribué à la société CILEA pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 42.244,95 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M108 relatif à : « Acquisition d'imprimantes billets et fournitures afférentes » attribué à la société IREC pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 56 466,45 € HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux sections d'investissement et de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 020 - Nature 2183 ; 611 et 6068 ; Opération/nature : DI901-2/413 ; DI901-7/322

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés "Acquisition de matériels commerciaux et monétiques pour les régies de recettes de la C.P.A." - 3 lots (n°12M106 à 12M108)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 JUIN 2013